



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Formation plénière

Formation composée des membres élus, des représentants des établissements-composantes, de l'organisme de recherche et des représentants des collectivités territoriales.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

Étaient présents ou représentés :

M. Bernard d'ALTEROCHE, M. Antoine BILLOT, M. Stéphane BRACONNIER, Mme Marie-Laure COQUELET, Mme Valérie DEVILLARD, Mme France DRUMMOND, Mme Cécile GUERIN-BARGUES, Mme Nathalie GUIBERT, M. Laurent LEVENEUR, M. Bertrand SEILLER, professeurs.

M. Jérôme CHACORNAC, Mme Céline COMBETTE, Mme Claire CRÉPET-DAIGREMONT, Mme Fanny DOMENEC, Mme Sophie GJIDARA-DECAIX, M. Quentin LEFEBVRE, M. Marc MILET, Mme Marie OBIDZINSKI, maîtres de conférences.

Mme Emmanuelle BEDNAREK, M. Frédéric BOURDON, M. Fred COPOL, M. Kévin DA FONSECA, Mme Maria MIROUX, M. Mathieu SENE, Mme Caroline TOUCHET, personnels.

Mme Maëlis De SAINT-MARTIN, M. Adham BENBIHI, M. Emile GATTO, Mme Valentine SOULIGNAC, Mme Solène LAUGIER, M. Antony HEBERT, étudiants

M. Tamym ABDESSEMED, Mme Stéphanie LEBRUN, M. Frédéric MEUNIER, représentants des établissements composantes

M. Guillaume DEROUBAIX, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Marie-Hélène PAPILLON, Mme PEYRON, personnalités extérieures.

M. Jean-Baptiste JEANGENE-VILMER, représentant de l'institut partenaire de l'établissement

Assistaient de droit :

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des services

Mme Anne JAMME, agent comptable

Mme Julie EYMANN, représentant du recteur

Sommaire

1.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2022.....	3
2.	ÉLECTION DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE.....	3
3.	DELIBERATION PORTANT CREATION DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE PARIS PANTHEON-ASSAS ET FIXANT LES PARTS RESPECTIVES DE FEMMES ET D'HOMMES AU SEIN DE CE COMITE.....	6

La séance plénière du Conseil d'administration de l'Université Paris Panthéon Assas s'ouvre à 14 heures 35 sous la présidence de M. Laurent LEVENEUR.

M. LEVENEUR rappelle que la présente séance, au cours de laquelle va être élu le président de l'université, doit être présidée par le professeur de l'université Panthéon-Assas ayant la plus grande ancienneté dans le corps des professeurs (M. Levener).

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2022

Le procès-verbal de la séance du 5 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Élection du Président de l'Université

M. LEVENEUR rappelle que les électeurs sont les membres du conseil d'administration. Les statuts de l'université prévoient que des candidatures peuvent être enregistrées à l'avance ou présentées jusqu'au début de la séance. En revanche, aucune candidature ne peut être soumise entre les éventuels deux tours, si le président n'est pas élu au premier tour. La candidature de M. BRACONNIER a été déposée. Aucun autre candidat ne s'est présenté.

Invité à présenter sa candidature aux membres du conseil, M. BRACONNIER souligne la particularité de cette élection, qui intervient moins de 18 mois après celle de novembre 2020 qui, à la suite du Président Guillaume Leyte, l'a porté à la présidence de ce qui était l'université Paris 2 Panthéon-Assas. Cette élection est liée à la création, au 1^{er} janvier 2022, de l'établissement public expérimental Paris-Panthéon-Assas. M. BRACONNIER a ainsi l'opportunité de porter devant le conseil d'administration un regard à la fois rétrospectif sur ce qui a été accompli en 18 mois et de rappeler les objectifs qu'il reste à atteindre.

En 16 mois de présidence, les liens de l'université avec son environnement académique, institutionnel et économique ont d'abord été renoués méthodiquement et sereinement. L'université Paris 2 Panthéon-Assas s'est replacée au cœur du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Parallèlement et dans le contexte très difficile de la crise sanitaire, le dialogue au sein de l'université a été rapidement rétabli entre les différentes composantes de la communauté universitaire et au sein même de chacune de ces composantes. L'unité de l'université est une préoccupation majeure de sa présidence.

La crise sanitaire a été très éprouvante pour la communauté universitaire, contraignante et souvent harassante sur le plan académique. Toutefois, grâce à la mobilisation, au dévouement mais aussi à l'imagination de tous, il a été possible d'offrir aux étudiants, de la première à la dernière année, le meilleur et le maximum de ce que l'université pouvait leur offrir.

M. BRACONNIER a été profondément convaincu de la nécessité de maintenir, même au plus fort de la crise, une activité universitaire soutenue. Dès sa prise de fonction, il a tracé une ligne claire : accueillir les étudiants, autant que cela était autorisé et tant que l'université pouvait le faire. Ainsi, l'accueil des étudiants, l'organisation de certains examens en présentiel, la tenue de colloques et de journées scientifiques, le maintien d'une vie associative active. Toutes ces activités, qui sont l'essence même de l'université, ont pu être préservées tout en respectant un protocole sanitaire exemplaire.

Tenir cette ligne exigeante, qui a parfois été contestée, n'aurait pas été possible sans le soutien et l'engagement des présidentes et présidents de départements, de tous les professeurs, des

maîtres de conférences, des enseignants, des doctorants chargés de travaux dirigés, mais aussi des élus étudiants et du personnel administratif.

Jamais l'université ne s'est résignée à des enseignements trop dégradés ou à un fonctionnement au ralenti. La force de l'université réside de très longue date dans cette conjonction subtile, qui a été préservée, de rigueur académique, d'indépendance intellectuelle, de respect scrupuleux des engagements pris, de disponibilité à l'égard des étudiants et d'excellence scientifique. Collectivement, l'université Panthéon-Assas sort plus forte de cette crise, révélant ainsi une capacité d'adaptation insoupçonnée et une réelle souplesse fonctionnelle.

Durant ces derniers mois et en dehors de ces difficultés, l'université s'est également assurée que les fondations sur lesquelles elle souhaitait mettre en œuvre son projet étaient suffisamment solides : rénovation de la gouvernance, avec la création d'une équipe de vice-présidents autour du président, mise en place d'instances de concertation régulière pour les étudiants et pour les personnels BIATSS, consolidation de la place des départements représentatifs des enseignants-chercheurs et des disciplines dans les dispositifs institutionnels de l'université, amélioration de la communication interne et rationalisation de la communication externe, assainissement progressif de certains des dysfonctionnements administratifs chroniques à la direction des systèmes d'information tout d'abord, à la direction des études et de la formation ensuite. Les investissements immobiliers ont suivi, afin de soutenir la politique de rayonnement de l'université.

La mise en place de l'établissement public expérimental a permis, enfin, de régler de manière définitive et optimale la question de la place de l'université dans le schéma de l'enseignement supérieur français. Avec ses établissements-composantes et son établissement partenaire, l'université est désormais en mesure de porter un projet académique plus ambitieux et d'atteindre ses objectifs pour les années qui viennent.

Le premier de ces objectifs est l'adaptation de l'université à un environnement en profonde mutation. Cela passe notamment par une réflexion approfondie sur l'offre de formation, afin de la rendre plus conforme au schéma licence-master-doctorat, et plus en adéquation avec les enjeux, à la fois de la recherche, de la formation professionnelle et de la formation tout au long de la vie. Cette adaptation passe également par une meilleure prise en compte des enjeux de la transition écologique, dont M. BRACONNIER aura bientôt l'occasion de parler devant le conseil d'administration, par une amélioration du soutien aux initiatives étudiantes et, enfin, par une réflexion sans tabou sur l'apport du numérique et de l'enseignement à distance sur les missions de formation initiale et continue ainsi que sur la recherche.

Le deuxième objectif consiste à ouvrir l'université sur l'extérieur. L'université est riche de nombreux partenariats, noués de longue date avec des entreprises, des cabinets ou des fédérations professionnelles, en vue de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, par l'apprentissage et les stages, et en vue de conduire des actions de formation continue. Pour mieux préparer l'avenir et consolider les atouts de l'université, il faut désormais créer les conditions idéales du développement de ces partenariats. Ainsi, la création d'une fondation partenariale a été enclenchée, dont la soirée de lancement aura lieu le 14 juin prochain. Cette fondation est appelée à financer, grâce aux dons de ses membres, des actions en faveur de l'égalité des chances et de la mobilité internationale des étudiants, mais également de financer des chaires de recherche et des actions de soutien à l'équipement numérique de l'université et des étudiants. Cette fondation sera un levier supplémentaire d'action, un précieux vecteur d'acculturation des étudiants à la vie professionnelle. Autour d'elle, des conventions sont actuellement négociées avec les représentants des professions juridiques, avec les juridictions

et quelques grandes fédérations professionnelles. De nombreux événements seront organisés, permettant à l'université et au monde socioéconomique de consolider leurs liens et de mieux se connaître, sur la base de tout ce qui a déjà été accompli, notamment autour des actions de la mission orientation emploi.

Un vaste chantier de reconstruction du centre de formation permanente va également être engagé, pour en faire un véritable outil de promotion de la formation tout au long de la vie. L'université a dans ce domaine des atouts considérables : une réputation, des enseignants reconnus dans leur domaine de spécialité, des locaux accueillants et un matériel performant. Ces atouts sont, malheureusement, insuffisamment exploités et valorisés. Il faut donc donner au centre de formation permanente les moyens d'assurer son développement, sur la base de tout ce qui a déjà été accompli.

L'université doit aujourd'hui s'adapter, s'ouvrir et rayonner. Afin de valoriser à l'extérieur les puissants atouts dont elle dispose, il faut avoir un regard sans concession sur ce que l'université est vraiment. Son attractivité internationale est trop faible, elle est absente des principaux classements nationaux ou internationaux, elle n'est lauréate d'aucun ou de peu d'appels à projets ou appels d'offres, auxquels elle ne répond pas toujours. Il est donc urgent de se donner les moyens de rayonner, en France et à l'étranger.

C'est dans ce but que la Direction des projets et de la prospective a récemment été créée. Elle est en charge notamment de la réponse aux appels d'offres et appels à projets, des classements internationaux et de l'évaluation. Un vaste projet visant à renforcer l'attractivité internationale de l'université a par ailleurs été structuré, autour de ses campus internationaux et de l'adhésion à une université européenne.

Enfin, il faudra – et c'est tout l'enjeu de la vice-présidence chargée de la recherche – mener une réflexion sur la manière de faire rayonner davantage la recherche, dans le cadre des publications et des centres de recherche qui, à l'université, sont extrêmement actifs et très reconnus. Les enjeux sont cruciaux pour l'université, son financement et son avenir.

L'adaptation, l'ouverture et le rayonnement de l'université seront impossibles sans l'engagement et l'abnégation des professeurs, maîtres de conférences, enseignants et chargés de travaux dirigés, sans le sens des responsabilités et de l'intérêt général de ceux qui participent à la gouvernance de l'université, en particulier les vice-présidents et présidents de départements, sans le dévouement au service public des agents administratifs et techniques, sans le dévouement des responsables de centres de recherche, des responsables de salles de travail et sans, enfin et surtout peut-être, le dynamisme et la motivation des associations étudiantes et des élus étudiants. C'est en effet toute la communauté de l'université qui doit participer au projet qui vient d'être présenté et M. BRACONNIER est prêt à s'engager sans réserve auprès d'elle, pour les cinq années qui viennent.

M. LEVENEUR remercie M. Braconnier pour cette présentation.

Le conseil procède au vote à bulletins secrets avec passage à l'isoloir. Mme GUERIN-BARGUES, M. GATTO et M. BOURDON sont désignés scrutateurs.

Les membres du conseil sont appelés par ordre alphabétique. Ils déposent leur enveloppe contenant le bulletin dans l'urne prévue à cet effet et signent la liste d'émargement.

Vote :

- Votants : 38
- Majorité absolue : 20
- Nombre d'émargements : 38
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 32

Résultat :

BRACONNIER Stéphane : 32

Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, M. BRACONNIER est élu président de l'université par 32 voix favorables, 5 votes blancs et 1 vote nul.

M. Braconnier reprend la présidence de séance.

Le président M. BRACONNIER remercie le conseil d'administration pour cette élection, qui est un encouragement à poursuivre dans la voie tracée et l'oblige aussi à continuer à écouter, discuter et échanger, avec toutes les composantes de la communauté universitaire.

Il remercie M. Levener d'avoir exercé la présidence de la séance et salue la présence des personnalités extérieures nommées la semaine dernière, Mme le bâtonnier PEYRON et M. DEROUBAIX.

3. Délibération portant création du comité social d'administration de l'université Paris Panthéon-Assas et fixant les parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité

M. le Président précise que la loi de 2019 relative à la transformation de la fonction publique a fusionné le comité technique de l'université et le comité hygiène et sécurité en un seul, le comité social d'administration. Il est proposé de délibérer sur le principe de la création de ce comité, et surtout sur la part respective d'hommes et de femmes en son sein, en fonction de la part des agents de l'université au 1^{er} janvier. Le dernier comité technique, réuni le 1^{er} février, a validé cette répartition.

L'université compte 1 067 personnels, enseignants et agents administratifs et techniques, répartis en 50,7 % de femmes et 49,3 % d'hommes. Dix membres titulaires et dix membres suppléants doivent être désignés. Ce scrutin aura lieu ultérieurement.

M. le Président propose de répartir ces sièges en 50 % de femmes et 50 % d'hommes.

En l'absence de remarques, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Président remercie à nouveau les membres pour leur présence et leur confiance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 25.

Le Président
Stéphane BRACONNIER